EURO CORPORATE SRI BONDS ETF

Fiche mensuelle | Return Date: 3/31/2024

VNI depuis la constitution

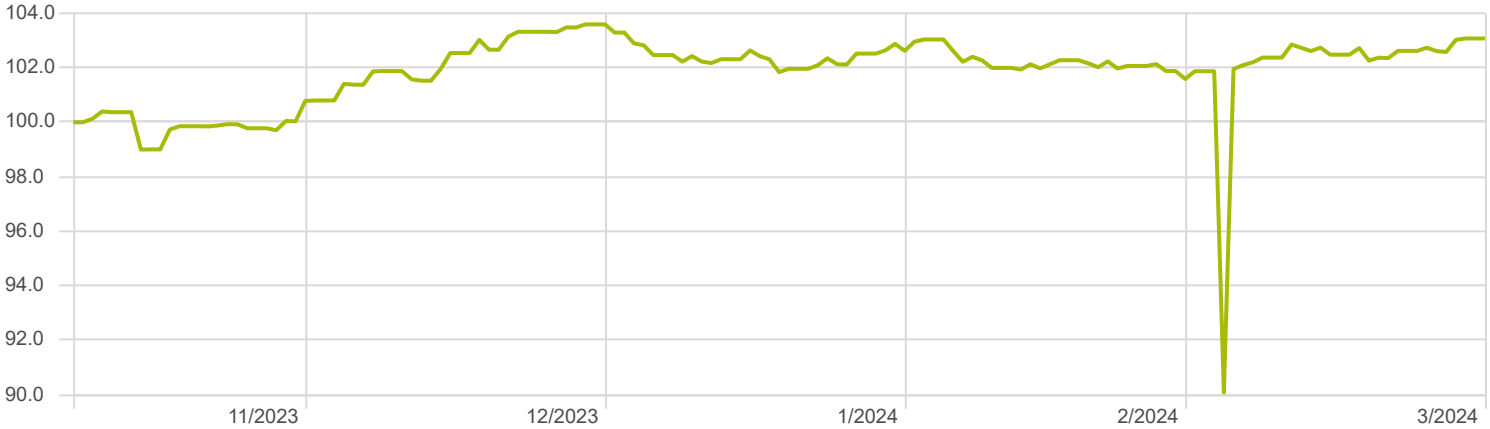

Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Indicateur de risque et de rendement

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS, en fonction des fluctuations de valeur enregistrées au cours des cinq dernières années (ou en fonction des données du fonds sous-jacent si le fonds existe depuis moins de cinq ans).

Autres risques qui ne sont pas suffisamment représentés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Le risque de change provient du fait que les placements du fonds sous-jacent peuvent être exécutés tant en euros qu'en devises étrangères.
- La valeur des placements en obligations réalisés par le fonds (sous-jacent) peut connaître des variations inverses aux variations des taux d'intérêt.

Vous trouverez un récapitulatif complet des risques dans le prospectus du fonds sous-jacent.

Rendements en % par année civile

YTD
-0.50

Rendements en %

YTD	1 ans
-0.50	—

Le fonds d'assurance Euro Corporate SRI Bonds ETF ne dispose que d'informations limitées par rapport aux rendements obtenus, ceci grâce à sa création récente.

L'annexe de ce factsheet montre donc l'historique de performance du fonds sous-jacent à 100 % Amundi Index Euro Corporate SRI ETF.

Attention : Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI ne tiennent pas compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, ni des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir

Source: Morningstar Direct

EURO CORPORATE SRI BONDS ETF

Fiche mensuelle | Return Date: 3/31/2024

Données clés

Date de constitution	11/6/2023
ISIN	BE6346528126
Devise de référence	Euro
Valeur unitaire	26.03
Catégorie	Fonds obligataire
Frais de gestion	1,25%

Données clés du fonds sous-jacent

Nom du fonds	Amundi Euro Corporate SRI - DR (C)
Date de constitution	11/11/2016
Gestionnaire	Amundi Luxembourg S.A.
Région d'investissement	Global
Notation Morningstar	★★★
EU SFDR Fund type (Article 8 or Article 9)	Article 8
Volatilité	6.34

C'est sur le fonds sous-jacent qu'a été calculée la volatilité indiquée, sur une période de 3 ans, 5 ans ou depuis le lancement du fonds sous-jacent.

Politique de placement

L'objectif du tracker (ci-après dénommé « le compartiment ») est d'offrir aux investisseurs une plus value modérée à moyen et long terme en investissant dans des titres de sociétés à revenu fixe libellés en euros. Ce compartiment est géré passivement, l'objectif est de suivre le rendement de l'Indice Bloomberg MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI (Bloomberg ticker I35570EU) et de minimiser l'erreur de suivi entre la valeur intrinsèque du compartiment et le rendement de l'indice.

Actuellement, l' Euro Corporate SRI Bonds ETF investit à 100% dans Amundi Index Euro Corporate SRI ETF géré par Amundi Luxembourg (ISIN: LU1437018168).

La durabilité du compartiment

Cet ETF offre une exposition aux obligations d'entreprises de qualité (appelées Investment Grade) dans la zone euro.

Le fonds a également une orientation ESG qui exclut les émetteurs engagés dans l'alcool, le tabac, les jeux d'argent, les armes militaires, l'énergie nucléaire, les divertissements pour adultes, les armes à feu, les civils, les organismes génétiquement modifiés, le charbon thermique et les sables bitumineux.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR et, bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, il contient une proportion minimale d'investissements durables. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, notamment en répliquant un indice qui examine les émetteurs des titres sur la base de critères ESG. Vous trouverez plus d'informations sur le site web https://www.amundietf.be/fr/professionnels.

Source: Morningstar Direct

EURO CORPORATE SRI BONDS ETF

Fiche mensuelle | Return Date: 3/31/2024

Composition du fonds

Ce fonds investit dans un ou plusieurs OPC sous-jacents. L'allocation d'actifs de ces OPC est présentée pour chaque catégorie d'actifs.

Allocation d'actifs

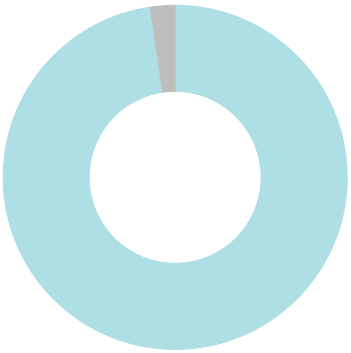

	%
Obligations	97.7
Placements alternatifs	2.3
Liquidités	0.0
Actions	0.0

Allocation d'actifs

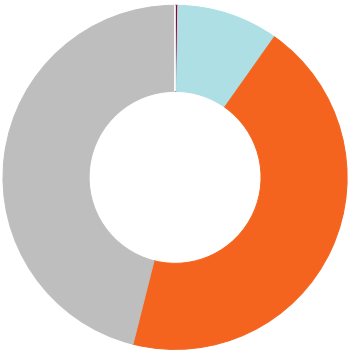

	%
AAA	0.2
AA	9.5
A	44.1
BBB	46.0
Other	0.0

Allocation d'actifs

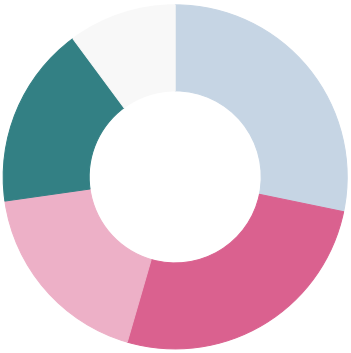

	%
1-3 Yr	28.2
3-5 Yr	26.2
5-7 Yr	18.3
7-10 Yr	17.1
Other	10.1

Top 10

Cooperatieve Rabobank U.A. 4.125%	0.15
JPMorgan Chase & Co.	0.12
JPMorgan Chase & Co.	0.11
HSBC Holdings PLC	0.11
BNP Paribas SA	0.11
Morgan Stanley	0.11
JPMorgan Chase & Co.	0.10
Morgan Stanley	0.10
Morgan Stanley	0.10
Axa SA	0.10

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium.

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser :

- en premier lieu : au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ;
- en deuxième instance, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Glossaire

OPC : les organismes de placements collectifs, en abrégé OPC, comprennent : les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds communs de placement et les sociétés d'investissement à capital fixe (SICAF).

Volatilité : la notion de volatilité désigne l'ampleur des variations du cours du fonds de placement. Une volatilité élevée signifie que la probabilité que le cours du fonds de placement augmente ou baisse sensiblement pendant une période relativement courte est plutôt élevée. La volatilité est déterminée au moyen de l'écart-type.

Morningstar calcule l'écart-type à l'aide des returns mensuels des cinq dernières années, ou depuis le lancement du fonds. L'écart-type est déterminé en appliquant la formule standard de calcul de l'écart-type ramenée à une période d'un an. Dans ce cas, cette formule mesure la répartition des rendements par rapport au rendement moyen. Si le rendement moyen est de 5% et l'écart-type de 10%, le rendement se situera entre -15% et 25% (plus et moins deux écarts-types) dans 95% des cas.

Rendement YTD : le rendement YTD (= year-to-date) correspond au rendement du fonds depuis le début de l'année en cours.

Source: Morningstar Direct

EURO CORPORATE SRI BONDS ETF : ANALYSE DE DURABILITÉ

Fiche mensuelle | Return Date: 3/31/2024

Intégration de critères de durabilité dans le processus d'investissement

Pour atteindre son objectif, le compartiment investira dans des actions et /ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés et sélectionnés sur base du respect de critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).

Les critères auxquels les sociétés doivent satisfaire pour constituer l'univers d'investissement sont déterminés sur base d'une recherche externe indépendante et sont liés au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).

Sur base d'une recherche externe indépendante et interne, les sociétés qui ne sont pas en conformité avec le Pacte Mondial et qui pourraient faire face à des allégations « majeures » sur différents thèmes comme l'éthique des affaires, les incidents clients, la gestion de la chaine de sous-traitance ou la gouvernance d'entreprise sont exclues de l'univers d'investissement éligibles.

Les investissements en valeurs dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel sont exclus.

Morningstar Sustainability score

Sustainability Rating

Corporate Sustainability Contribution	Sovereign Sustainability Contribution
100%	0%
Relative to Category	Sustainable Investment
Europe Fixed Income	Yes

Current Sustainability Scores based on 97% of corporate AUM and - of sovereign AUM. Sustainability Score and Rating as of 1/31/2024. Portfolio as of 1/31/2024. Sustainalytics provides issuer-level ESG Risk analysis used in the calculation of Morningstar's Sustainability Scores. Sustainable Investment mandate information is derived from the fund prospectus.

Score de risque de durabilité

Portfolio Date: 1/31/2024 Global Category: Europe Fixed Income

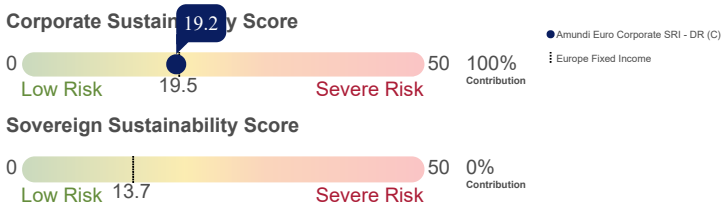

Score de risque de durabilité - explication

Un score inférieur indique un risque ESG plus faible ou, en d'autres termes, une exposition moindre aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui représentent un risque financier significatif:

0-10: risque négligeable
10-20: faible risque
20-30: risque moyen
30-40: risque élevé
40+: risque extrême

Investissements controversés (%)

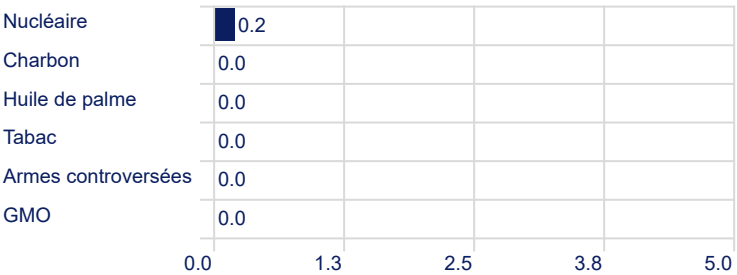

ESG Score de risque

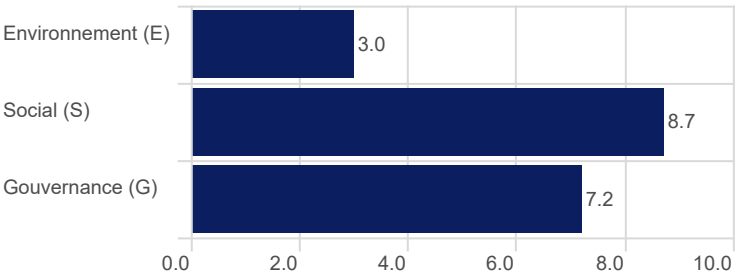

Investissements dans les énergies fossiles

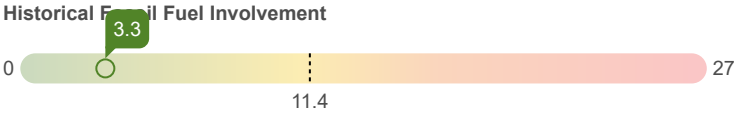

Le pourcentage de l'actif du fonds impliqué dans les énergies fossiles. Les entreprises qui tirent au moins 5% des revenus totaux de l'extraction de charbon thermique, de la production de charbon thermique, de la production et de la production de pétrole et de gaz sont incluses. Les entreprises qui réalisent au moins 50% de leurs ventes de produits et services pétroliers et gaziers sont également incluses.

ESG Score de risque - explication

Les scores de risque ESG mesurent la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise peut être mise en danger en raison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque présenté représente l'exposition à des risques non gérés, compte tenu de la gestion de ces risques par une entreprise.

Les scores de risque sont indiqués par un nombre compris entre 0 et 100, bien que la plupart des scores soient compris entre 0 et 25.

Source: Morningstar Direct

ANNEX AU FACTSHEET : GLOBAL SUSTAINABLE EQUITIES ETF

Fiche mensuelle | Return Date: 3/31/2024

Le fonds d'assurance Euro Corportate SRI Bonds ETF ne dispose que d'informations limitées par rapport aux rendements obtenus, ceci grâce à sa création récente.

L'annexe de ce factsheet montre donc l'historique de performance du fonds sous-jacent à 100 % Amundi Index Euro Corporate SRI UCITS ETF DR.

Attention : Les performances chiffrées de rendement et le graphique de la VNI ne tiennent pas compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds de placement, ni des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe.

Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

VNI depuis la constitution (fonds sous-jacent Amundi Index Euro Corporate SRI ETF)

Rendements en % par année civile

YTD	2023	2022	2021	2020
0.36	7.66	-13.78	-1.19	2.46

Rendements en %

YTD	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans
0.36	6.40	-1.02	-2.47	-0.62	—

Source: Morningstar Direct